

## Bulletin n° 15

### Actualités

- L'entente du 20 juin signée par les ministres des Finances du Canada, à l'exception du Québec, comporte les mesures suivantes :
  - Le niveau de remplacement du revenu sera augmenté pour passer au tiers du revenu ;
  - La limite supérieure des gains ciblée sera de 82 700\$ au moment de la mise en œuvre complète, en 2025 ;
  - Initiée à partir de 2019, cette amélioration se réalisera progressivement pendant sept années ;
  - Une augmentation de la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) sera mise de l'avant afin de protéger les personnes à faible revenu ;
  - La partie bonifiée de la cotisation au RPC sera déductible d'impôt.

<http://www.fin.gc.ca/n16/docs/cpp-cp-fra.pdf>

Notons que le Québec a fait savoir que l'amélioration du Régime de rentes du Québec serait différente de celle envisagée par le Canada. Le gouvernement Couillard misera notamment sur l'épargne volontaire et le Régime volontaire d'épargne retraite (RVER). Cette formule sera soumise au débat à l'occasion des consultations publiques portant sur le Régime de rentes du Québec, qui doivent se tenir d'ici le 31 décembre 2016.

- Les six comités de retraite de la Ville de Québec ont annoncé, le 21 juin dernier, qu'ils confiaient la gestion de l'actif de leurs caisses de retraite à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le 31 décembre dernier, les six régimes de retraite comptaient ensemble plus de 9500 participants actifs, retraités et bénéficiaires. L'actif de ces régimes est évalué à 2 milliards \$.  
[https://www.ville.quebec.qc.ca/espace\\_presse/actualites/fiche\\_autres\\_actualites.aspx?id=15071](https://www.ville.quebec.qc.ca/espace_presse/actualites/fiche_autres_actualites.aspx?id=15071)
- En juin dernier, Retraite Québec a publié son document annuel *Régime de rentes du Québec – Statistiques de l'année 2015*, qui comprend plusieurs données importantes sur les participants actifs ainsi que les bénéficiaires du régime. Une présentation générale du Régime rend compte de manière claire de son fonctionnement et de son évolution.  
[http://www.rrq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/www.rrq.gouv.qc/Francais/publications/regime\\_rentes/statistiques/Statistiques-RRQ-2015.pdf](http://www.rrq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/www.rrq.gouv.qc/Francais/publications/regime_rentes/statistiques/Statistiques-RRQ-2015.pdf)

- La province de l'Ontario a mis sur pied, le 1<sup>er</sup> juillet dernier, une société de gestion des placements destinée à soutenir l'administration des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Cette nouvelle société vise plus particulièrement les organismes participants du secteur parapublic, en proposant des services conseil, ainsi que de gestion de placement. Le recours aux services de cette société publique ne sera pas obligatoire.  
<https://news.ontario.ca/mof/fr/2016/07/la-province-etablit-la-societe-ontarienne-de-gestion-des-placements.html>